

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : AGENCE POUR L IMMOBILIER DE LA JUSTICE

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 67 Rue AVENUE DE FONTAINEBLEAU

Commune LE KREMLIN BICETRE

Code postal 94270

Nature des activités :

.....

.....

Qualification :

.....

.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1	cf. Annexe 1 jointe
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

[illegible]

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☒ Préciser : En phase de chantier et de fonctionnement (collision routière possible).....

Altération ☒ Préciser : En phase de chantier et de fonctionnement (collision routière possible).....

Dégradation ☒ Préciser : En phase de chantier et de fonctionnement (collision routière possible).....

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation ☒ Préciser : Encadrement des travaux en phase chantier
cf. Dossier technique joint p382.

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Période Automne-hiver - phase chantier puis période de fonctionnement (collision routière possible).....
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Occitanie.....

Départements : Pyrénées-Orientales.....

Cantons :

Communes : Rivesaltes.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☐

Mesures de protection réglementaires ☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☐

Autres mesures ☐ Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Mise en place de mesures d'évitement et de réduction d'impact (cf. p. 207 à 225 du dossier technique annexé)...

Encadrement écologique en phase construction (cf. p. 382).....

Mise en place de mesures de compensation (cf. p. 334 à 381 du dossier technique annexé).....

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Mise en place d'un encadrement écologique avec compte rendu en fin de chantier (p. 382 du dossier technique).....

Mise en place d'un suivi de l'impact du projet (p. 382 du dossier technique).....

Mise en place de suivis, contrôles et évaluations des mesures de compensation (p. 383 et 384 du dossier technique).....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Montpellier.....

le 21/10/2024.....

Votre signature